Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215602541-20260408-DEL2026_19-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de TREDION

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 2 Avril à 19 h, le Conseil Municipal de la Commune de TREDION s'est réuni à la Salle du Conseil Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHOQUET Jean-Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26 Mars 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26 Mars 2026.

Présents : M. CHOQUET Jean-Michel, M. PRONOST Yves, Mme FEVRE Blandine, M. BOUEDO Christophe, Mme NIZAN Windy, M. PANEL Alain, Mme DURFORT Guénaëlle, Mme FONTAINE Odile, Mme BESCOND Servanne, M. ALLAIN Stéphane, Mme BARRE Karine, M. REMINIAC David, Mme LE FEUVRE Céline, M. THOMAZIC Sylvain, M. DUQUENOY Clément

A été nommée secrétaire : M. DUQUENOY Clément

2026/19 – Plan local d'urbanisme - Groupe de travail

Monsieur le Maire rappelle que la commune a lancé la procédure de révision du plan local d'urbanisme par délibération en date du 27 Mai 2025.

Suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de constituer un nouveau groupe de travail pour suivre ce dossier.

Les membres du conseil suivant souhaitent intégrer le groupe de travail
- M. CHOQUET Jean Michel
- Mme FEVRE Blandine
- M. PANEL Alain
- M. PRONOST Yves
- Mme FONTAINE Odile
- Mme DURFORT Guénaëlle

Il est proposé au conseil municipal :

- DE NOMMER au sein du groupe de travail révision du plan local d'urbanisme :
  M. CHOQUET Jean Michel
  Mme FEVRE Blandine
  M. PANEL Alain
  M. PRONOST Yves
  Mme FONTAINE Odile
  Mme DURFORT Guénaëlle
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires se rapportant à ce dossier.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 03/04/2026
Le Maire
Jean-Michel CHOQUET

